



A.D.A.P.E.I



### DANS CE NUMÉRO :

Éditorial	1
<i>L'Unapei a 50 ans</i>	
Votre Calendrier	2
<i>Vos prochains rendez-vous</i>	
Manifeste pour une société accessible	3
<i>Ensemble ! c'est tous</i>	
Les Agences Régionales de la Santé	4
<i>Quelle place pour le handicap ?</i>	5
Le contrat pluriel d'objectifs et de moyens	6
<i>Un nouveau moyen de gestion</i>	7
Le carnaval de l'IME	8
<i>Au pays du Cirque et des clowns</i>	
Le Foyer Occupationnel d'Oraison	9
<i>Projet architectural</i>	
La fête Associative	10
<i>400 convives pour une fête magique</i>	11
La Simonette en voyage au Maroc	12

## EDITORIAL :

« Le handicap de nos enfants nous confronte tout au long de notre vie à la pérennité de la solidarité qu'il nécessite pour que cet enfant, devenu adolescent, puis adulte, soit reconnu dans sa citoyenneté et son intégrité à l'intérieur de notre société. Il nous oblige ainsi à l'acceptation de la différence et au partage. »

Un des premiers freins à cette intégration sociale est, n'en doutons plus, l'enjeu financier.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010 l'Agence régionale de santé (ARS) est devenue une réalité. Désormais c'est au niveau régional qu'il nous faudra défendre les projets de vie de nos personnes handicapées.

Cette nouvelle agence regroupe l'ensemble des services ayant en charge la santé, le social, les personnes âgées et nous, le médico-social. Or nous ne représentons que 5% du public concerné et cela nous inquiète fort au vue du mode de fonctionnement de ce nouveau dispositif (voir pages intérieures du magazine). En effet, l'ARS est directement pilotée par l'ETAT dont les choix, aujourd'hui, sont uniquement budgétaires. On le voit à travers les remises en cause des avancées de la loi de 2005 d'égalité des chances pour les personnes handicapées.

L'URAPEI, sous la présidence du Dr J COLONNA et de l'APF (Association des Paralysés de France) ont décidé de créer un comité d'entente régional regroupant en son sein le maximum d'associations ayant une action régionale dans le champ du handicap, tous handicaps confondus.

Ce comité le CERH PACA est devenu actif depuis le mois de février 2010, son rôle principal consiste à représenter et défendre les intérêts des personnes handicapées et de leur famille pour devenir l'interlocuteur incontournable face au directeur de l'ARS.

De nouveaux combats nous attendent :

Le premier, bien sûr, sera de réussir l'anniversaire des 50 ans de l'UNAPEI. Plus nous serons nombreux à Paris, plus les politiques nous écouteront.

Il nous faudra aussi définir des actions locales pour amener le Conseil Général des Alpes de Haute Provence à comprendre qu'aujourd'hui nous ne pouvons plus accueillir, faute de places, toutes les personnes handicapées orientées en hébergement vers nos établissements par la MDPH.

C'est une situation nouvelle pour nous, où l'écoute et l'argumentaire de notre association restent sans réponse.

Nous devons ensuite, montrer toute la force de notre union devant ces nouvelles orientations, qui décident d'abord des moyens avant de regarder les besoins, qui nous demandent toujours une prise en charge de qualité irréprochable, tout en nous allouant des budgets de fonctionnement qui ne tiennent plus compte des évolutions financières obligatoires.

Nous sommes obligés aujourd'hui d'envisager des restructurations qui feront que nos personnels devront, à très court terme, encadrer des groupes plus nombreux. Ce qui démontre bien que l'on nous donne des objectifs contradictoires avec une prise en charge de qualité.

Parents et Amis, il faut que notre mouvement se renforce. Je compte sur vous.

L'ADAPEI des Alpes de Haute Provence continuera à se mobiliser pour assurer à nos enfants et à nos adultes la mise en œuvre de leurs projets de vie et le respect de leur citoyenneté pleine et entière.

A très bientôt.

Emmanuel CHAROT



## L'Unapei a 50 ans

L'UNAPEI fut créée en 1960. Elle fête, cette année, son cinquantenaire. 4 années, plus tard, l'ADAPEI 04 voyait le jour !

Pour ce grand moment, une campagne de sensibilisation inédite : « investir la cité pour devenir visibles ». Il s'agit pour les personnes handicapées mentales, ambassadrices de leur propre cause, d'aller à la rencontre du public pour lui faire signer leur Manifeste pour une société qui les reconnaisse comme de véritables citoyens. Mobilisons-nous pour inviter nos concitoyens à signer notre Manifeste. C'est un moyen original de lutter contre les idées reçues sur le handicap

mental, principal frein de leur intégration, qui devrait en étonner plus d'un.

Enfin, le 12 juin 2010, point d'orgue de cette année anniversaire, l'Unapei organise un grand rassemblement national au Parc de la Villette à Paris : le festival « Ensemble, c'est tous ! ». Ce sera un moment festif et revendicatif. L'objectif est d'être des milliers à porter nos valeurs afin d'obtenir des avancées concrètes pour toutes les personnes handicapées mentales et pour leur famille. Le public pourra y découvrir, à travers des réalisations artistiques, que les personnes handicapées mentales ont des talents. Ce sera, une fois de plus, un moyen de lutter contre les idées reçues. L'ADAPEI 04 organise un voyage

de 40 personnes en TGV. Vous souhaitez y participer, dans la limite des places disponibles : Contactez le 04 92 64 96 00.

Vous l'aurez compris, cette année 2010 est exceptionnelle et son succès repose sur la mobilisation de tous. Plus qu'un anniversaire, il s'agit de préparer l'avenir et d'accélérer la prise en compte des besoins et des souhaits de nos enfants et amis. Nous devons nous mobiliser pour informer et sensibiliser les décideurs et tous nos concitoyens à la réalité du handicap mental. Nous comptons sur vous pour associer vos familles, vos amis et votre entourage à la signature de notre manifeste dont vous trouverez le contenu en page 3. La cause qui nous rassemble le mérite.

## Notre Dossier :

A.R.S

Agence Régionale

de la Santé

## L'ACTUALITE DU TRIMESTRE

Depuis le 1er janvier 2010 :

. Création d'une section Artistique de 7 places au SCESSAD

. Extension de 4 places pour enfants autistes à l'IME

. Et bientôt, 4 places supplémentaires pour les enfants déficients intellectuels au SCESSAD !

**Votre contact :**  
Catherine REYBARD  
04 92 64 06 67

## LE CHIFFRE DU TRIMESTRE

182 familles  
adhérentes

Le nombre d'adhérents continue d'augmenter avec l'implication de jeunes parents.

## NOS PEINES

M. Jean-Baptiste BENINTENDI, administrateur historique de l'ADAPEI

Mme Denise BRUN, mère adoptive de Myriam, Thibault, Benoît, Virginie et Julie.

Nous ont quitté.

L'ADAPEI s'associe à la peine de leur famille

## VOTRE CALENDRIER

LES COLLOQUES  
de l' ADAPEI 04

Le vécu commun aux frères et sœurs est le terreau de la constitution des sentiments humains profonds.

Mais qu'en est-il lorsque l'un des enfants de la fratrie souffre d'un handicap ?

LA FRATRIE  
À  
L'ÉPREUVE  
DU HANDICAP

Samedi 29 mai 2010

De 9 h 30 à 12 h 30

AU CINÉMATOGRAPHE

Centre culturel  
Simone SIGNORET  
Route de Manosque  
Château Arnoux

- L'arrivée d'un enfant handicapé contribue t'elle à modifier les rôles familiaux ?
- En quoi le regard des parents sur le handicap de leur enfant influence celui porté sur les autres enfants ?
- Quelle place vient prendre ce handicap dans la construction de leur identité, de leur choix ?
- Quels devoirs, obligations, pressions sur les frères et sœurs ?
- Quelles solutions d'écoute, d'accompagnement, de soutien pouvons-nous proposer ?

Régine SCelles, Psychologue clinicienne, professeur de psychopathologie, auteur de nombreux ouvrages sur le Handicap et plus particulièrement sur la fratrie, référence incontournable sur ce thème, sera notre intervenante pour nous aider à réfléchir ensemble sur cette préoccupation pesante des parents et des professionnels.

## VOS PROCHAINS RENDEZ VOUS

Assemblée  
Générale  
ADAPEI 04

05 juin 2010

Salle de l'EDEN  
Oraison

50ème  
Anniversaire  
UNAPEI

12 juin 2010

PARIS

Le HANDICAP Invisible  
Le HANDICAP  
PSYCHIQUE

COLLOQUE  
18 novembre 2010

Organisé par  
ESPOIR 04/UNAFAM  
et le Comité d'Entente  
Manosque



## MANIFESTE pour une société accessible aux personnes handicapées mentales

**Aujourd'hui, 700 000 citoyens sont invisibles.**

**Porteurs d'un handicap mental, ils sont exclus de la société et n'accèdent que très rarement aux informations, services et produits disponibles pour leurs concitoyens. Pour eux, c'est une source forte d'exclusion et un déni de leur statut de citoyen pourtant consacré par la loi.**

**L'Unapei, les 600 associations qu'elle regroupe, les 60 000 familles qu'elle rassemble, et les 180 000 personnes handicapées qu'elle représente appellent à une évolution profonde de notre société. Des acteurs institutionnels, économiques et de la société civile s'engagent déjà. Aujourd'hui, nous demandons que toutes les conditions soient réunies pour permettre à chacun d'agir pour une plus grande intégration des personnes handicapées mentales.**

Les principales difficultés des personnes handicapées mentales sont de se repérer dans le temps et dans l'espace, de communiquer et de comprendre des notions abstraites... Pour elles, l'accessibilité c'est la possibilité d'accéder à la compréhension de leur environnement, pouvoir s'y repérer et s'y déplacer facilement. Il s'agit de réduire les difficultés liées à leur déficience intellectuelle en adaptant l'environnement afin de favoriser leur participation et leur permettre d'exprimer pleinement leurs capacités.

Quel que soit son domaine d'application, la mise en accessibilité de l'environnement pour les personnes handicapées mentales nécessite : de connaître la spécificité de la déficience intellectuelle en termes de capacités, de compétences, de difficultés ; de prendre toute la mesure des besoins, souhaits et aspirations des personnes et de leur famille ; de proposer des aides humaines et des aménagements techniques unifiés. Ainsi nous pourrions collectivement leur permettre un accès : à l'information ; à la santé et aux soins ; à l'éducation, à la scolarisation et à la formation ; au travail et à l'emploi ; à la mobilité (déplacements, transports...) ; au logement ; aux loisirs et aux sports ; à la culture ; aux instances de la société civile et civique...

### Nous demandons

□ **Une information et une sensibilisation de la population à la réalité du handicap mental** pour favoriser les échanges, lutter contre la méconnaissance source de préjugés et permettre l'intégration des personnes handicapées au quotidien. C'est

donc, dès le plus jeune âge, que tous les enfants, valides et handicapés, doivent être davantage amenés à vivre ensemble.

□ **Une formation et une sensibilisation systématique pour tous les personnels en contact direct avec du public afin de prendre en compte les besoins et les difficultés des personnes handicapées mentales.** Cela passe prioritairement par : l'introduction d'un module sur le handicap mental dans les programmes de formation initiale et continue des personnels éducatifs, médicaux et paramédicaux ; l'information et la sensibilisation de l'ensemble de acteurs institutionnels et économiques (responsables et personnels d'accueil des commerces, transports, services publics - acteurs du tourisme, du sport, de la culture - chefs d'entreprises...) pour permettre la participation des personnes handicapées à la vie collective.

□ **Des efforts d'adaptation de l'information disponible pour tout citoyen** en généralisant la diffusion de textes faciles à lire et à comprendre afin de prendre en compte les difficultés de compréhension des personnes handicapées mentales.

□ **La mise en œuvre unifiée sur l'ensemble du territoire d'un symbole pour faciliter le repérage de lieux, services et produits accessibles aux personnes handicapées mentales.** Le pictogramme S3A développé par l'Unapei et ses règles pratiques d'apposition sont à généraliser pour l'ensemble des lieux accueillant du public. Ainsi, les personnes handicapées mentales pourront repérer les services et les accueils qui leurs sont accessibles, se déplacer en autonomie et en sécurité sans rupture quel que soit le mode de circulation, accéder à des activités adaptées...

□ **Des aides humaines ciblées** afin d'accueillir, de renseigner, de conseiller les personnes handicapées mentales dès que les services ou les informations proposés impliquent des connaissances par nature complexes pour les personnes handicapées mentales (démarches administratives, utilisation d'automates, perturbations dans les transports...).

□ **La prise en compte du handicap mental dans toutes les instances en charge de l'accessibilité** pour que les besoins et les souhaits des personnes handicapées mentales ne soient pas oubliés.

Pour arrêter de les exclure de notre vie collective et leur permettre d'être enfin des citoyens comme les autres, l'Unapei demande la mise en œuvre effective du principe d'accessibilité universelle. Ces mesures serviront également d'autres populations ayant des difficultés similaires de compréhension et d'orientation dans une société de plus en plus virtuelle (personnes âgées, migrants, analphabètes...).

*« Une citoyenneté comme tout le monde,*

*pour une différence pas comme les autres »*

# La réforme des p

## La mise en place des Ager

### Quelle place p

La Loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires du 21 juillet 2009, (91 pages, 135 articles), est qualifiée « d'une des plus grandes réformes administratives de ces 20 dernières années ».

Cette Loi, en créant les Agences Régionales de la Santé (ARS), se donne pour objectif de mettre en œuvre un réseau global d'accompagnement de la personne dans son parcours de santé. Elle vise à surmonter les cloisonnements entre les différents champs d'intervention (hôpital, médecine ambulatoire, prévention, médico-social : personnes âgées, personnes handicapées...) afin de définir des politiques de santé plus cohérentes sur le territoire.

Les ARS vont regrouper sous une seule et même entité : L'agence régionale de l'hospitalisation, les DRASS, les DDASS, les URCAM, les CRAM ....

Cette réorganisation du paysage sanitaire et médico-social va non seulement impacter l'ensemble du secteur du handicap sur sa place et son positionnement dans le dialogue avec les autorités de tarification et de contrôle, mais, aussi, sur le développement des associations gestionnaires et la prise en compte des besoins non satisfaits.

La révision des politiques publiques s'inscrit dans un dispositif beaucoup plus large, créant, également la DIRRECTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, du Travail, de l'Emploi) et la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale).

Nous nous proposons, ici, de décrire ce nouveau dispositif, et surtout, d'analyser et d'anticiper les nouvelles règles du jeu pour notre association en particulier et les personnes handicapées en général.

#### Les raisons de cette réforme :

- Le décloisonnement du sanitaire et du médico-social a pour objectif louable de mieux soigner, et nous ne pouvons que nous en réjouir, le parcours de soin des personnes handicapées s'en trouvera facilité.
- Tout en veillant à l'équilibre financier du système de santé, qui demeure la vraie raison; raison que nous pouvons comprendre, mais qui ne peut se faire, ni au détriment de la qualité de l'accompagnement des personnes handicapées, ni à la création de places pour celles en attente de solution adaptée.

#### Le médico-social inclut dans le système global de santé :

- Le médico-social pour les personnes handicapées a été créé, il y a 50 ans, en se différenciant de l'hôpital qui n'apportait pas la spécificité requise; les personnes handicapées ont, certes besoin de soin, mais, ont besoin, essentiellement d'accompagnements spécialisés.
- Dans un rapport de 1 pour 10, part du médico-social dans l'ensemble du sanitaire, quelle sera le poids de nos préoccupations spécifiques ?
- Une sécurisation a été apportée par nos fédérations, et Union, les crédits du médico-social ne pourront pas aller vers le sanitaire, mais le sanitaire pourra créer, lui aussi, des établissements médico-sociaux.

#### Un pilotage Régional :

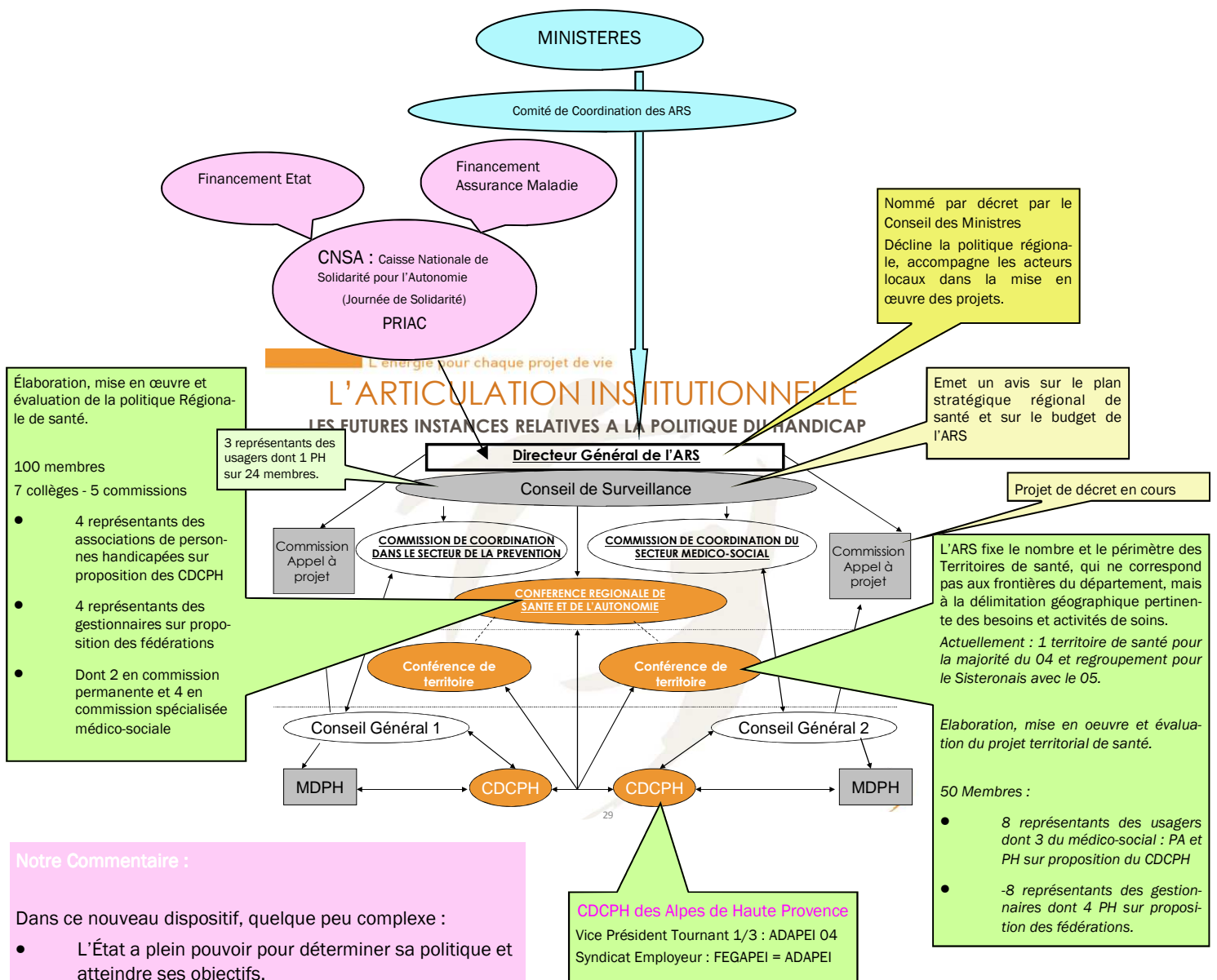
- L'ARS, après répartition de la CNSA a, quasi plein pouvoir pour déterminer la politique régionale.
- Comment sera représenté notre petit département (rural et montagneux) et ses spécificités de population dispersée, de transport..., face aux autres gros départements : le 13, le 06, le 83, le 84 ?
- Comment s'exprimer, loin, du centre de décision de Marseille ?
- Et plus tard, quel devenir pour les Conseillers Généraux avec la nouvelle politique territoriale. Rappelons que plus de 50% de nos établissements sont, actuellement, sous la compétence du Conseil Général.

#### La création des nouveaux établissements et services :

- Mise en place d'appels à projets selon un besoin déterminé à partir des conférences de territoire et validé régionalement, selon les moyens disponibles.
- Fin de l'initiative des usagers et maîtrise budgétaire de l'ARS.
- Quelle garantie que le critère financier ne domine pas le critère de la qualité du projet et de la prise en charge réalisée ? (personnel, prestations...)
- Quel marché pour le secteur lucratif au détriment des associations ?

# Politiques publiques : Instances régionales de la Santé : pour le handicap ?

Le 1er avril 2010 : Naissance des ARS - M. DEROUBAIX est le Directeur Général de l'ARS PACA  
13 décrets d'application en date du 31 mars 2010.



**Notre Commentaire :**

Dans ce nouveau dispositif, quelque peu complexe :

- L'État a plein pouvoir pour déterminer sa politique et atteindre ses objectifs.
- La place des associations, à la fois, représentantes des usagers et, à la fois, gestionnaires, se situe, essentiellement, au niveau des territoires. Il nous faudra y être très présents pour faire remonter les besoins, les réalités de vie des Personnes Handicapées et les spécificités de notre département.